



Le 16 septembre 2020

Réorganisation sauvage des équipes du Sud-Est, tickets restaurants à la carte

Dans le Sud-Est, il a été décidé une réorganisation des équipes terrains sans concertation. Où sont passés l'esprit du lean et le dialogue social ?

En plus de mettre en péril la capacité de TDF à honorer ses contrats et satisfaire les clients, la direction parvient aussi à braquer la majorité des techniciens impactés, au point qu'ils ont produits des motions dénonçant ce projet.

La CGT soutien pleinement les motions des équipes et se déclare à leur disposition pour les aider à se faire entendre.

Pour les salarié(e)s du tertiaire, les Tickets Restaurants seront distribués « uniquement pour les journées de présence sur site »

La CGT rappelle que depuis l'instauration des Tickets Restaurants à TDF, elle fait sienne la doctrine de l'**URSSAF** pour les salarié(e)s en télétravail : « Le télétravailleur est un salarié à part entière. Il bénéficie des mêmes droits individuels et collectifs que ses collègues travaillant au sein de l'entreprise (...) »

Devant cette injustice et l'agacement des salarié(e)s spolié(e)s, la CGT adresse le courrier suivant à la direction des ressources humaines.

Monsieur le directeur des ressources humaines, la CGT vous demande la suppression de la note **unilatérale** du 03 avril 2018, ayant pour objet les règles d'attribution des Titres Restaurant, au profit d'un accord sur ce thème à négocier dès septembre avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

En effet, il est inéquitable que les télétravailleur(euse)s ne bénéficient pas de titres-restaurants comme les autres salarié(e)s.

Cette position se fonde sur une lecture combinée :

- de l'article L. 1222-9 III du Code du travail, qui prévoit que les télétravailleurs ont « les mêmes droits que le salarié qui exécute son travail dans les locaux de l'entreprise » ;
- et de l'article R. 3262-7 du Code du travail, qui dispose qu'un « même salarié ne peut recevoir qu'un titre-restaurant par repas compris dans son horaire de travail journalier ».

Cette position est aussi celle de L'Urssaf et la CNTR (Commission nationale des titres-restaurants).

La CGT est triste d'avoir appris les décès de MM Fabrice Bianco et Jacques Philibert et s'associe à la peine de leurs proches et de leurs collègues